

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 1840.

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRONE

ET

RÉPONSE DU ROI A L'ADRESSE.

SIRE,

Nous sommes heureux d'apprendre que les graves différends qui menacent d'interrompre l'harmonie existant entre les grands États, n'ont porté aucune atteinte aux rapports satisfaisants que Votre Majesté continue d'entretenir avec les diverses Puissances.

La Belgique, en se soumettant aux conditions que les grandes Puissances lui ont imposées au nom de la paix européenne, a acquis en retour la solennelle garantie de sa neutralité.

Cette garantie que nous avons sérieusement acceptée, nous l'avons placée avec confiance sous la sauve-garde de l'inviolabilité des traités ; nous recevons, avec satisfaction, l'assurance donnée par Votre Majesté que partout son gouvernement a rencontré, pour ce principe de notre existence politique, un respect aussi sincère que celui que nous professons nous-mêmes.

La neutralité est un gage d'indépendance pour la Belgique et l'une des conditions de l'équilibre européen ; nous aiderons, par nos continuels efforts, le gouvernement de Votre Majesté à la maintenir.

Ces principes que nous tenons à manifester, nous remercions Votre Majesté de les avoir hautement exprimés, et de ne négliger aucune occasion de faire apprécier toute l'importance que la Belgique y attache.

Il est à désirer que les difficultés qu'a soulevées l'exécution du traité conclu

avec le royaume des Pays-Bas, soient promptement applanies, sans blesser les droits de la Belgique. L'esprit de concorde qui s'est manifesté entre les deux États, ne peut manquer d'amener bientôt ce résultat.

L'agriculture, l'industrie et le commerce ont un droit égal à la protection du gouvernement et de la législature. Il reste des améliorations à introduire dans ces trois branches de la prospérité publique.

La Chambre des Représentants, partageant, pour ces hauts intérêts, la vive sollicitude de Votre Majesté, se félicite du soulagement que les bienfaits d'une abondante récolte, commencent à procurer aux classes ouvrières.

Le nouveau projet de loi sur les céréales qui nous est annoncé, fera l'objet de nos sérieuses méditations.

La Chambre, toujours désireuse de donner une plus grande activité à l'industrie et au commerce de notre pays, examinera avec soin les traités de navigation et de commerce conclus avec les États-Unis d'Amérique, avec la Grèce et avec la Porte Ottomane, ainsi que les arrangements de navigation arrêtés avec le Saint-Siège, avec l'Espagne et avec la régence de Tunis.

La position actuelle de la Belgique permet de réaliser le vœu si souvent exprimé d'établir un parfait équilibre entre les dépenses et les revenus de l'État. Cette mesure importante, exécutée d'après les règles d'une sage économie, servira à consolider le crédit national, et nous applaudissons à la détermination prise dans ce but par votre gouvernement.

Les moyens qui nous seront proposés, pour remplacer par des ressources permanentes celles qui n'étaient que temporaires, et pour introduire dans nos lois financières les améliorations indiquées par l'expérience, fixeront toute notre attention.

Nous avons la confiance que les sacrifices devant lesquels nous n'avons pas reculé, pour donner à nos travaux publics une extension si remarquable, produiront bientôt tous les fruits que nous devons en recueillir.

La vaste entreprise du chemin de fer ne tardera plus, nous l'espérons, à acquérir sa haute utilité commerciale, par le complet achèvement des grandes lignes. Les sections nouvelles qui doivent faire participer de riches provinces au bienfait de ces voies de communication, contribueront, par l'accroissement des revenus, à faire disparaître les charges dont cette entreprise a grevé le trésor public.

La Chambre continuera de prêter son concours au gouvernement pour l'amélioration et l'extension des voies navigables.

L'impulsion que notre régénération politique a imprimée aux travaux de l'intelligence, continue à se faire remarquer dans les sciences et dans les lettres. Les beaux-arts, surtout, rappellent dignement notre glorieux passé. Nous sommes heureux, Sire, de nous être associés à la sollicitude particulière de Votre Majesté pour tout ce qui tend à jeter de l'éclat sur notre nationalité.

Nous examinerons les projets de loi relatifs à l'instruction publique, avec tout le soin que réclame leur importance.

Nous ne pouvons que féliciter le gouvernement de Votre Majesté de l'intention qu'il nous manifeste d'apporter de nouvelles modifications à nos lois civiles et criminelles, d'organiser les dispositions de la Constitution en matière de conflits, de compléter notre système judiciaire et de lui donner plus de force et de consistance par des lois sur la discipline et sur la mise à la retraite des magistrats. Nous désirons, avec Votre Majesté, que l'on puisse s'occuper bientôt du sort de la magistrature, afin qu'elle continue à se composer d'hommes distingués et par le caractère et par le talent.

Nous le comprenons, Sire, notre indépendance doit rester forte pour être respectée, et l'un des éléments de cette force, c'est la bonne organisation, la discipline, l'instruction et l'esprit patriotique de l'armée. Elle se montre digne du haut intérêt que Votre Majesté lui a constamment porté, et auquel la Chambre des Représentants n'est jamais restée étrangère.

En examinant les réductions qui nous seront présentées par le département de la guerre, nous nous efforcerons de concilier, avec l'intérêt des contribuables, les droits acquis, les besoins du service et la sûreté de l'État.

Sire, notre nationalité, si long-temps disputée, avait besoin d'un appui, et cet appui, nous ne l'avons pas oublié, la Belgique l'a trouvé dans le Roi qu'elle s'est choisi.

Un profond amour de notre indépendance, une grande unité de vues entre le gouvernement et les Chambres, nous feront éviter les écueils que présentent les temps difficiles, et permettront d'exécuter, dans les époques de sécurité et de calme, les projets généreux que Votre Majesté a conçus pour le bonheur de notre patrie, et à la réalisation desquels nous serons heureux de concourir.

RÉPONSE DU ROI.

MESSIEURS,

Je suis heureux de voir, par l'adresse de la Chambre des Représentants, qu'une même pensée anime les grands pouvoirs de l'État dans l'appréciation des intérêts et des conditions de notre existence politique.

Je suis profondément touché de la part que la Chambre m'attribue à la consolidation de notre nationalité, elle est le but constant de mes efforts.

Vous le dites avec une grande vérité, Messieurs, c'est un profond amour de notre indépendance et une grande unité de vues entre le gouvernement et la Chambre qui sont les principales bases de la stabilité et de la prospérité de la patrie.
